

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 décembre 2016
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 30 novembre 2016, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir la déclaration formulée à l'issue du premier Sommet africain pour l'action en faveur d'une coémergence continentale (voir annexe), tenu en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 16 novembre 2016 à Marrakech (Maroc) sur l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le Sommet était consacré aux questions et problèmes relatifs au climat en Afrique. Il a fourni l'occasion de mettre en avant une approche commune de la question afin de tenir compte des contraintes climatiques pesant sur le continent, tout en donnant un nouveau souffle à la promotion du développement durable sur le continent africain par le lancement d'initiatives concrètes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 19 d) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Omar **Hilale**



Annexe à la lettre datée du 30 novembre 2016 au Secrétaire général par le Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Déclaration du premier Sommet africain pour l'action en faveur d'une coémergence continentale

Nous, Chefs d'État et de gouvernement africains réunis à Marrakech, le 16 novembre 2016, à l'invitation de Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, lors du premier Sommet africain pour l'action, en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Soulignons que :

- L'Afrique, qui a le moins contribué aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, est le continent le plus touché par les changements climatiques et leurs effets sur ses territoires dont les conséquences peuvent représenter une menace pour sa paix, sa sécurité et son développement durable;
- Les régions africaines ont volontairement lancé des initiatives en matière d'adaptation et d'atténuation, visant à améliorer leur résilience et à promouvoir un développement durable;

Réaffirmons :

- L'importance d'une mise en œuvre adéquate des objectifs de développement durable, fondés sur les principes de Rio, en particulier celui de « la responsabilité commune mais différenciée », pour relever le défi du changement climatique;
- L'engagement concret et substantiel des pays africains à contribuer à l'effort mondial de lutte contre les changements climatiques;
- Notre ambition de faire de l'action pour le climat un levier d'émergence, en vue de construire un modèle de développement inclusif et durable répondant aux aspirations légitimes des populations africaines et préservant les intérêts des générations futures;
- Notre volonté d'œuvrer collectivement et solidairement pour une Afrique résiliente au changement climatique et qui façonne son destin, à travers des approches sous-régionales et régionales;

Nous engageons à :

- Promouvoir les politiques et les mesures requises en matière d'adaptation, qui soient aussi des catalyseurs pour une transformation structurelle profonde sur les plans économique et social en Afrique;
- Consolider nos engagements respectifs en matière de lutte contre les effets du changement climatique, pour donner davantage de cohérence à nos stratégies et avancer ensemble;

- Accélérer la réalisation des initiatives déjà identifiées ou lancées, en s'appuyant non seulement sur nos ressources intrinsèques mais également en mobilisant les bailleurs de fonds, multilatéraux et bilatéraux ainsi que les acteurs non étatiques; à titre d'exemple, il s'agit d'initiatives :
 - Visant à renforcer la résilience de notre continent face aux menaces du dérèglement climatique, en particulier l'Initiative pour l'adaptation en Afrique, l'Initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine, connue sous l'acronyme AAA, le projet de Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, l'Initiative pour la soutenabilité, la stabilité et la sécurité, l'Initiative en faveur de la résilience des communautés rurales, ou encore l'Action renforcée en faveur des forêts dans la région de la Méditerranée et du Sahel dans le contexte des changements climatiques;
 - En faveur d'une coémergence durable africaine, notamment l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique, celle relative à la préservation de l'écosystème du bassin du lac Tchad, l'Initiative en faveur de la croissance bleue, ou encore celle portant sur la réalisation d'un Couloir africain de l'énergie propre ainsi que le Fonds bleu pour le bassin du Congo;
- Encourager et faciliter la participation du secteur privé à la mobilisation de capacités et de financements supplémentaires pour relever le défi du changement climatique;

Lançons un appel à nos partenaires stratégiques pour :

- Renforcer notre coopération dans le sens de l'ambition africaine pour un développement durable et inclusif;
- Fournir un appui efficace et concret à la mise en œuvre de cette ambition, à travers notamment, l'augmentation du financement public, la facilitation de l'accès au financement climatique et son rééquilibrage en faveur de l'adaptation, le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

Tout en remerciant Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc d'avoir pris l'initiative de convoquer ce sommet africain pour l'action en faveur d'une coémergence continentale,

Et en relevant la pertinence d'unir la voix du continent pour mieux défendre ses intérêts,

Invitons le Roi du Maroc, en relation avec le Président en exercice de l'Union africaine, à œuvrer pour la mise en œuvre de cette déclaration, notamment au niveau de la coordination et du suivi des initiatives prioritaires dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable ainsi que de la mobilisation des partenaires du continent, bilatéraux ou multilatéraux, et décidons, dans ce cadre, la création de trois commissions dédiées :

1. À la région du Sahel, présidée par la République du Niger;
2. À la région du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo;
3. Aux États insulaires, présidée par la République des Seychelles.